

NOTE DE CADRAGE



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

Demande de financement des actions

Campagne 2025
(hors Corse et Nouvelle-Calédonie)



L'AGENCE NATIONALE DU SPORT



La haute performance

Le développement des pratiques : équipements sportifs, soutien aux fédérations

2 dispositifs complémentaires

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

instruits au plan régional
[par les DRAJES / SDJES]
Emploi et soutien aux associations locales

69,72 M€
[2024 -> 72.09 M€]

Projets Sportifs fédéraux (PSF)

correspondant aux crédits
instruits par les fédérations
dans le cadre de la déclinaison
de leur stratégie fédérale

70 M€
[2024 -> 80 M€]

SOMMAIRE :



01



INTRODUCTION

Projet sportif FFTRI : les documents de référence

02



ACTIONS

PQuelles sont les actions éligibles à une aide financière au titre du PSF ?

03



MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DEMANDES

04



MONTANT ET RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

05



CALENDRIER

06



COMPTE ASSO : CODE DE SUBVENTION

07



ORGANISATION : DU DÉPÔT DES DOSSIERS À L'ÉVALUATION

08



OUTILS : GUIDE - FICHES ACTIONS - CONTACT

09



LA PROMOTION DES ACTIONS FINANCEES

10



LES COMMISSIONS ANS REGIONALES / FEDERALE

11



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

01 » PROJET SPORTIF FFTRI :

Les documents de référence

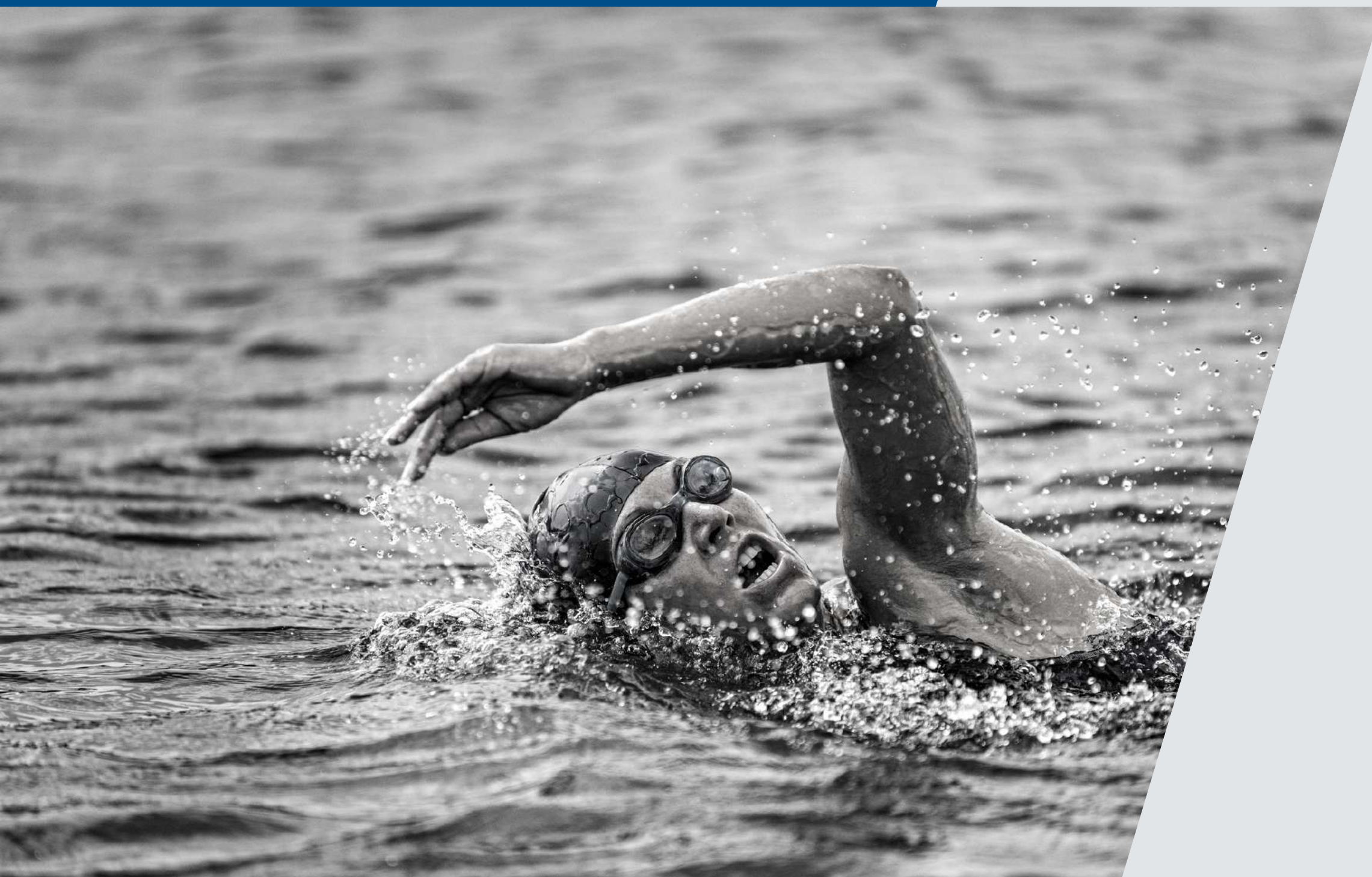
- [Note de service](#) de l'Agence nationale du sport Projets sportifs fédéraux 2025
- [Annexes](#) note de service ANS



Cette note de cadrage est construite à partir :

- Des priorités nationales et des modalités définies par l'ANS
- Des orientations prioritaires retenues par la FFTRI en fonction de son projet sportif





02 » ACTIONS

Quelles sont les actions éligibles à une aide financière au titre du PSF ?

ACTIONS pour les **LIGUES**

POUR LES LIGUES RÉGIONALES

4 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

Actions favorisant la féminisation de l'encadrement sportif :

aide à la prise en charge des frais pédagogiques pour le tronc commun BF2/BF3, communication ciblée, prise en compte des spécificités féminines, autres actions de structuration

- Nombre de femmes éducatrices
- Taux de femmes éducatrices
- Taux de licenciées féminines

Actions favorisant la féminisation des instances dirigeantes :

aide à la formation des dirigeantes
communication ciblée, prise en compte des spécificités féminines, autres actions de structuration

- Nombre de femmes engagées dans les instances
- Taux de femmes dans les instances
- Taux de licenciées féminines

*** Obligation de parité dans les instances territoriales en 2028**

**Actions
favorisant la
féminisation**

POUR LES LIGUES RÉGIONALES

4 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Structuration
paratriathlon**

* Pour une aide matériel
lourd : voir ANS
équipement

Structuration de l'accueil des personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et psychique :
aide à la formation nationale BF2 paraTRI, actions de découverte, détection, perfectionnement (hors SHN)

*** Attention particulière au public jeune et au handicap psychique et mental**

- Nombre de personnes concernées
- Nombre de licences paraTRI
- Nombres d'éducateurs formés BF2 paraTRI

Aide à la participation au challenge des ligues paraTRI (hors SHN)

- Nombre de para triathlètes concernés
- Nombre de licenciés en paratriathlon
- Nombre de participants au challenge national des ligues

POUR LES LIGUES RÉGIONALES

4 projets possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs

**Organisation
module Raid BF2**



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Organisation du module Raid de la formation BF2

- **détailler le plan de formation : dates, lieu**

Critères d'évaluation des
actions

- Nombre d'éducateurs formés
- Nombre d'éducatrices formées

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Promotion du sport santé

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs

**Structuration du
triathlon santé**



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

**Organisation du module du BF2 Santé, organisation
d'actions de promotion et de structuration du Triathlon
santé**

* Attention particulière aux actions en faveur de **la santé
mentale**

Critères d'évaluation des
actions

- Nombre de formations organisées
- Nombre d'éducateurs formés
- Nombre d'éducatrices formées
- Nombre de clubs santé référencés

4 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Éthique et citoyenneté

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs

**Actions de prévention contre
toutes formes de violences et
d'incivilité**



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Actions de prévention contre toutes formes de violences et discriminations

Actions de lutte et de prévention contre le dopage et les conduites dopantes

sensibilisation, formation à destination des bénévoles ou des professionnels non pris en charge, actions en faveur de la garantie d'honorabilité, certification ADeL (Hors SHN)

Critères d'évaluation des actions

- Nombre de licenciés sensibilisés
- Nombre de licenciés certifiés "ADeL"

NEW COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Éthique et citoyenneté

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs

**Adaptation des pratiques
au changement
climatique**



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Organisation d'actions dans le but de limiter leur impact sur l'environnement

La ligue se positionne en tête de réseau pour ses structures et organisateurs : mutualisation du matériel d'organisation, actions de préservation des ressources

=> synthèse du Plan national d'adaptation du sport au changement climatique

[ICI](#)

=> exemples d'actions [ICI](#)

Critères d'évaluation des actions

- Nombre de structures bénéficiaires des moyens mis en place
- Nombre d'organismes

Action réservé aux **LIGUES** **ultramarines**



POUR LES LIGUES ULTRAMARINES

Dans la limite de 4 actions, les ligues ultramarines peuvent choisir également :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO : modalités ou dispositifs
Actions éligibles



citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Aide au financement des
frais de déplacement des
territoires ultra-marins**



- Nombre et NOMS des triathlètes concernés
- Nombre de compétitions concernées

ACTIONS pour les **CODEP**

Pour les CODEP (reconnus par la FFTRI)

2 actions possibles parmi :

➔ Actions à choisir en cohérence et coordination avec la ligue régionale

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Actions
favorisant la
féminisation**



**Actions favorisant la féminisation de
l'encadrement sportif ET/OU des instances
dirigeantes des structures :**

Aide à la prise en charge des frais pédagogiques
pour le **BF1**
aide à la formation des dirigeantes
communication ciblée, prise en compte des
spécificités féminines
autres actions de structuration

*** Obligation de parité dans les instances
territoriales en 2028**



- Nombre de femmes éducatrices
- Taux de femmes éducatrices
- ➔ • Nombre de femmes engagées
dans les instances
- Taux de femmes dans les
instances
- Taux de licenciées féminines

Pour LES CODEP (reconnus par la FFTRI)

2 actions possibles parmi :

➔ Actions à choisir en cohérence et coordination avec la ligue régionale

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Organisation
d'actions de
découverte des
disciplines
enchaînées**



Organisation d'actions de découverte des disciplines enchaînées pour le plus grand nombre et les publics éloignés de la pratique :

Favoriser un investissement pérenne dans l'activité
cibler un public éloigné de la pratique : territoires ruraux, QPV, parasport, jeunes filles issues des quartiers

***l'achat de matériel (max 500€ HT l'unité) ne peut être le seul objet du projet**



- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de QPV et ZRR touchés
- Nombre de personnes en situation de handicap
- Nombre de femmes et jeunes filles
- Nombre de nouvelles licences

POUR LES CODEP

2 actions possibles parmi :

➔ Actions à choisir en cohérence et coordination avec la ligue régionale

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre

Critères d'évaluation des actions

**Savoir rouler à
vélo**

**Organisation du BLOC 1,2, 3 ou 3 du "Savoir
rouler à vélo":**

**Action plafonnée à 1500€ (possibilité de
demande au PST sur d'autres actions SRAV)**

* le comité doit porter l'action, les clubs peuvent
faire leur demande SRAV au titre du PST

Organisation du "Savoir rouler à vélo" comportant
obligatoirement le BLOC 3 : entretien / recyclage
du matériel finançable uniquement dans le cadre
des animations mises en place

* le comité doit porter l'action, les clubs peuvent
faire leur demande SRAV au titre du PST

- Saisie OBLIGATOIRE* des actions réalisées
sur « SRAV Je déclare une intervention »

*sous peine de demande reversement de
l'aide obtenue par ANS

Pour les CODEP (reconnus par la FFTRI)

Actions à choisir en cohérence et coordination avec la ligue régionale, **2 actions possibles parmi :**

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Promotion du sport santé

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Structuration du
triathlon santé**

**Organisation d'actions de promotion et de structuration du
Triathlon santé**

*** Attention particulière aux actions en faveur de la santé
mentale**

- Nombre de clubs santé référencés
- Nombre de bénéficiaires

NEW

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Éthique et citoyenneté

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Adaptation des
pratiques au
changement
climatique**

**Organisation d'actions dans le but de limiter leur impact sur
l'environnement**

Le CODEP se positionne en tête de réseau pour ses structures et organisateurs :
mutualisation du matériel d'organisation, actions de préservation des ressources

=> synthèse du Plan national d'adaptation du sport au changement climatique

[ICI](#)

=> exemples d'actions [ICI](#)

- Nombre de structures
bénéficiaires des moyens mis en
place
- Nombre d'organismes

ACTIONS pour les **CLUBS**

POUR LES CLUBS

2 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou
dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

Aide à la labellisation 2025-2026 d'une école de triathlon et de Raid

achat petit matériel, (max 500€ HT l'unité) communication, aide à la licence, location d'équipement sportif (lignes d'eau, stade), prestations activités environnement spécifique pour les écoles de Raid (kayak, cordes)

* Uniquement les écoles non labellisées en 2025

Liste des écoles labellisées [ICI](#)

- Labellisation de l'école
- Nombre d'enfants licenciés

Ecole de
triathlon ou de
Raid

Partenariat des écoles de triathlon et de raid avec l'enseignement scolaire :

fédérations sportives scolaires ou universitaires, collectivités (écoles primaires), collèges, lycées, enseignement supérieur (création de sections sportives,..) prestations (hors temps de travail professeur EPS)

* attention aux doublons : aides ANS des fédérations scolaires/universitaires, autre financement 2h sport collège

* exclusion : pratique sur le temps scolaire et hors sections sportives scolaires

- Labellisation de l'école
- Nombre d'enfants licenciés
- Nombre de conventions signées

Pour les CLUBS (suite)

2 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Développer la pratique

Compte ASSO :
modalités ou dispositifs



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

Organisation
d'actions de
découverte des
disciplines
enchaînées



Organisation d'une action de découverte des
disciplines enchaînées à destination des femmes et
des jeunes filles, notamment en QPV/ZRR



- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de QPV et ZRR touchés
- Nombre de femmes concernées



Proposition de créneaux "famille"



- Nombre de créneaux « famille » / semaine
- Nombre de familles concernées
- Ratio adultes / enfants



Proposer une offre de pratique pour les personnes
en situation de handicap physique, sensoriel, mental
et psychique



- Nombre de personnes concernées
- Référencement obligatoire sur : [HANDIGUIDE](#)
- Inscription [CLUBS INCLUSIFS](#)

* Préciser le, les types de handicaps visés

* Inscription [CLUBS INCLUSIFS](#)

*si l'offre de pratique est régulière, référencement
obligatoire sur : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr>

** Pour aide matériel lourd : voir [ANS équipement](#)

POUR LES CLUBS

2 actions possibles parmi :

COMPTE ASSO : OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Promouvoir le sport santé

Compte ASSO :
**modalités ou
dispositifs**



Actions éligibles
citer le titre de l'action dans votre demande

Critères d'évaluation des
actions

**Organisation
d'actions en
faveur du
Triathlon
santé**

Mise en place de l'opération "Rentrée Bougez"

Section triathlon santé

actions de prévention contre la sédentarité, remise en forme,
accueil de nouveaux licenciés, public éloigné de la pratique

* Inscription obligatoire sur les dispositifs "Bougez"

- Inscription **OBLIGATOIRE** aux dispositifs "Bougez"
- Nombre de PASS BOUGEZ
- Nombre de licences générées

*** clubs concernés :**

Brive Limousin TRI

La Rochelle TRI

US Palaiseau TRI

Stade de Reims TRI

Rouen TRI

POUR LES CLUBS ELIGIBLES

2 actions supplémentaires

Demande instruite par la fédération, sur le compte ASSO :

Faire un dossier distinct avec le code : FFTriathlon - France - Projet sportif fédéral - **CODE 1605**

Thématique ANS

Actions éligibles

Critères d'évaluation des actions

Développer l'accession territoriale au sport de haut niveau

(uniquement pour
les structures
territoriales du
Projet de
Performance
Fédérale)

Détection – accession territoriale

tests, stage ou regroupement qui visent à identifier des potentiels prometteurs.

* joindre les critères de détections

- Nom, prénom des bénéficiaires
- Performances obtenues

Formation – accession territoriale

pour accès haut-niveau des bénévoles, arbitres, aide individuelle de sportifs pour participation aux détections

- Nom, prénom des bénéficiaires
- Formations et qualification acquises

Perfectionnement – accession territoriale

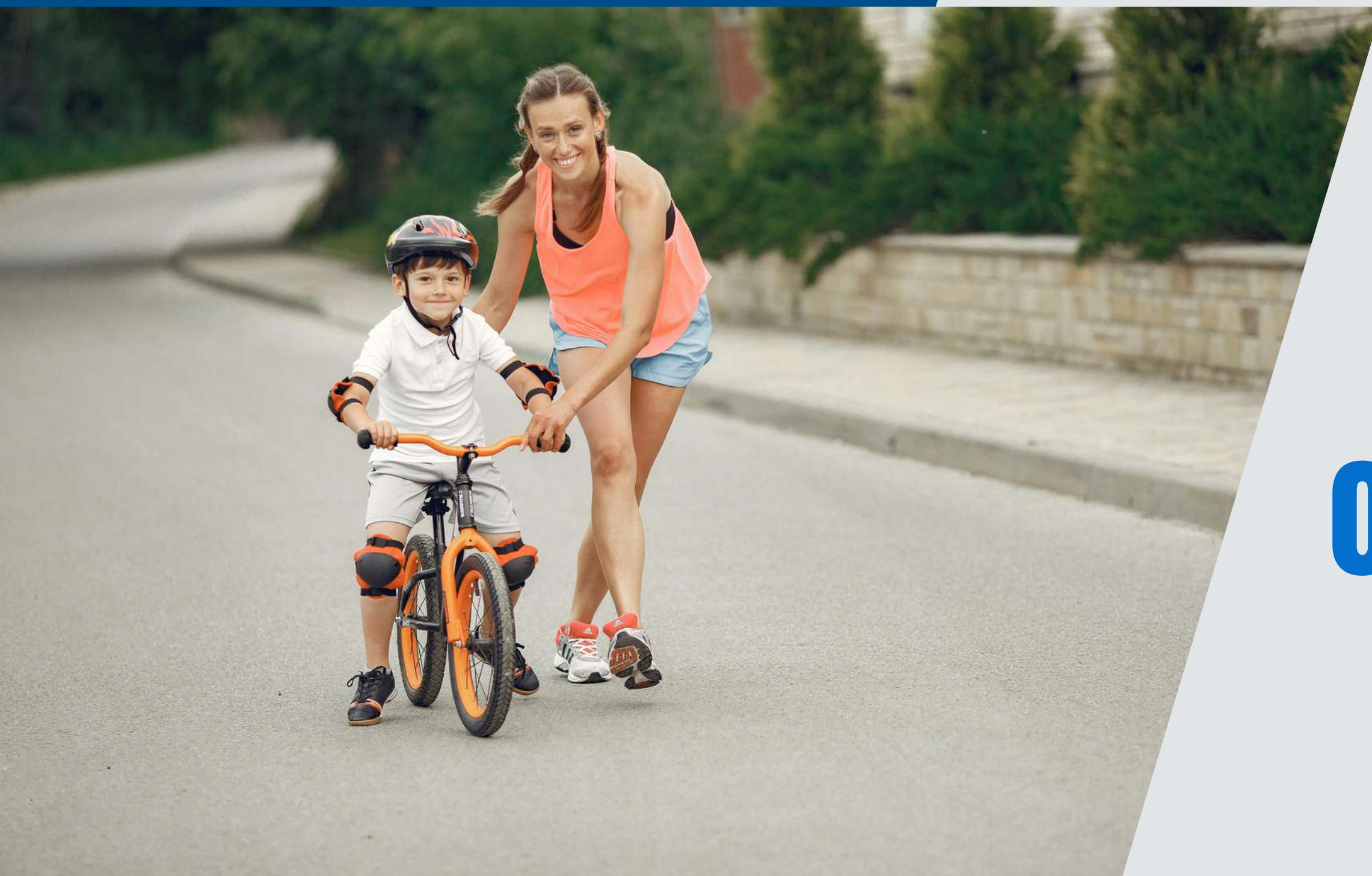
créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive (entraînement, stage ou regroupement)

- Nom, prénom des bénéficiaires
- Rapport de stages

Compétition – accession territoriale

en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut niveau, uniquement des dépenses réalisées sur le territoire français, dont les déplacements entre l'Outre-mer et l'hexagone.

- Nom, prénom des bénéficiaires
- Compétitions et résultats obtenus



03 » Modalités et critères d'éligibilité des demandes

MODALITÉS :

Les projets doivent impérativement débuter en 2025

LIGUES

4



COMITES

DEPARTEMENTAUX*

**CODEP reconnus par la FFTRI*

CLUBS

2



1500€



1000€*

**CODEPS ou clubs issus des zone de revitalisation rurale (ZRR) ou CRTE*

Pour les aides dont le **total est supérieur à 1500€ : 750 €** par action

Pour les aides à **1000€ : 2 actions à 500€** ou **1 à 1000€**

50.000€

20.000€

8.000€

Limitée à 50.000€ pour la région

Nombre de projets listés dans cette note pouvant être déposés

Subvention **minimale** pouvant être versée par **structure**

Subvention **minimale** pouvant être versée par **action**

Subvention **maximale** pouvant être versée par structure

MODALITÉS :

Les projets doivent impérativement débuter en 2025

LIGUES

COMITES
DEPARTEMENTAUX

CLUBS

Taux maximum de
subventionnement

75% du coût prévisionnel de l'action
(dans la limite du montant maximal de subvention ci-dessus)

Obligation



Souscrire au contrat d'engagement républicain et cocher la case
correspondante sur LE COMPTE ASSO

Exclusion

Le haut niveau, le matériel > 500€ HT l'unité

Interdiction



- Pas de demandes d'aides :
- à la fois au PSF et PST pour le même projet
 - auprès de plusieurs fédérations pour le même projet
(ex FFTRI et FFN)

Nouveautés

NEW

- Pour leur commission régionale ANS les ligues doivent inviter :
- leur **DRAJES** ([contact DRAJES](#)).
 - un **membre de la commission nationale ANS**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA STRUCTURE

Les aides sont désormais réservées aux structures respectant les conditions suivantes

- 100% des adhérents licenciés à la FFTRI
- toutes les épreuves enchaînées sous l'égide de la FFTRI

 DÉCLARATION à transmettre à la ligue 

Les CODEP reconnus par le conseil d'administration de la FFTRI

Critères respectés

Le dossier administratif de la structure sur LE COMPTE ASSO est-il complet et à jour ?

RIB, statuts, liste dirigeants, rapport d'activités, budget prévisionnel, comptes annuels approuvés, bilan financier, projet associatif

OUI

Critères non respectés

~~Dossier refusé~~

NON

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Le projet répond-il à l'une des thématiques fédérales éligible ?



Critères non respectés



~~Dossier refusé~~



Critères respectés



Le projet sera évalué au regard des critères d'évaluation définis dans cette note



Le projet doit être suffisamment :

- **spécifique** : il ne doit pas être un mélange de différents projets
- **explicité et détaillé** : prix du matériel à l'unité, public mixte/feminin, QPV/ZRR, lieux et dates précises de l'action

POINTS DE VIGILANCE

Pour toutes les structures ayant fait des demandes en 2024:

- La saisie des **COMPTES RENDUS FINANCIERS 2024** sera un atout pour l'instruction des demandes 2025

LIGUES

La FFTRI tiendra également compte :

- de la **cohérence** et de la **complémentarité** des projets Ligues et Comités départementaux d'une même région
=> les CODEPS doivent transmettre leur demande aux ligues régionales
- du dépôt d'un dossier dans le **cadre du PST**

Rédiger ou mettre à jour le projet territorial (à déposer sur compte ASSO et transmettre à la fédération + DRAJES/SDJES)

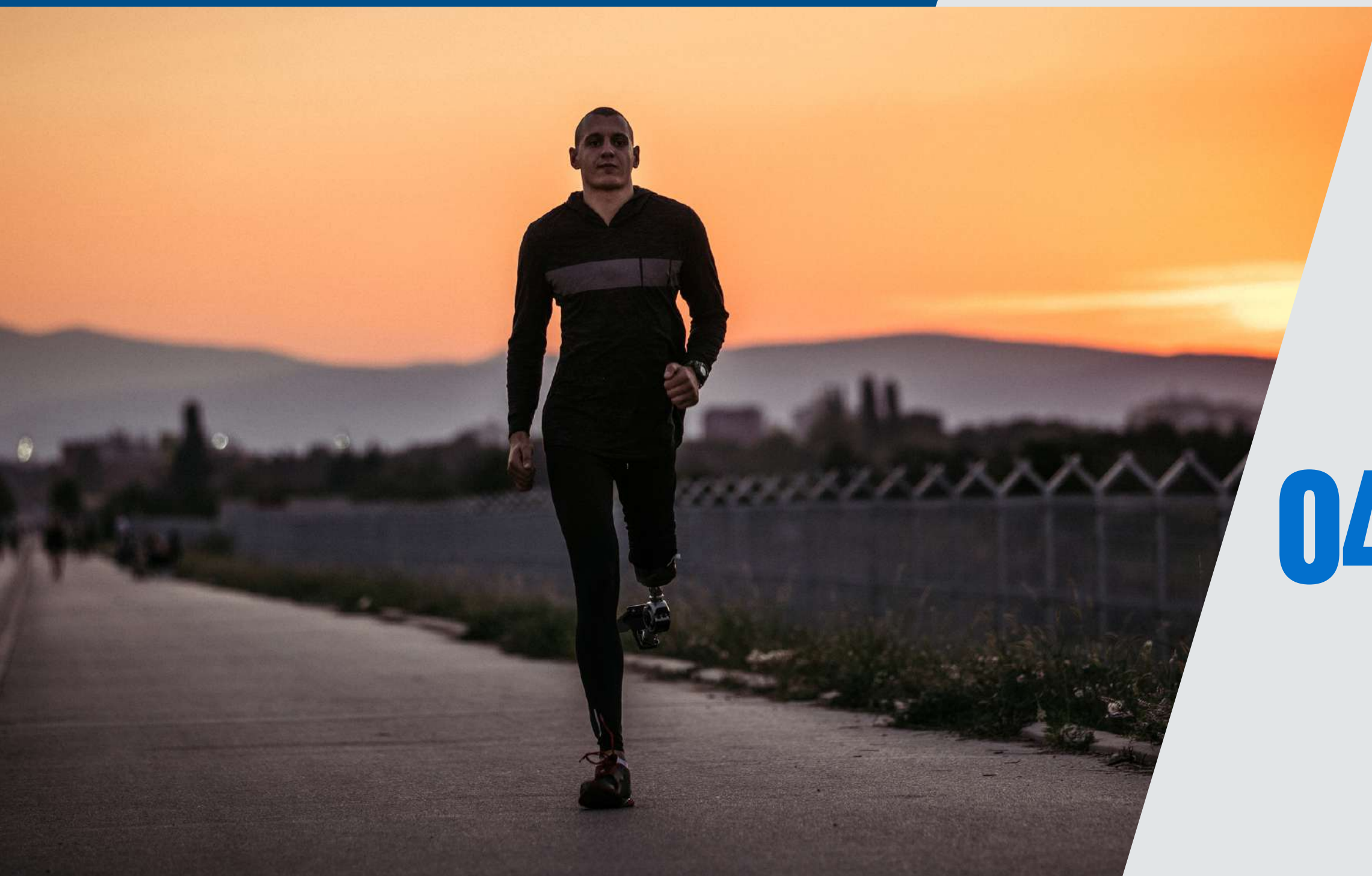
CODEP

Les ligues pourront tenir compte :

du dépôt d'un dossier dans le **cadre du PST**

Rédiger ou mettre à jour le projet club (à déposer sur compte ASSO)

CLUBS



04 » **Montant et répartition de l'enveloppe du PSF de la FFTRI**

[2023 : 558 900€]
[2024 : 567 300 €]

Le PSF de la FFTRI :



552 000 €

(Hors Corse et Nouvelle-Calédonie)

dont 53 300 €

sanctuarisés pour l'Outre Mer

Les objectifs fixés par l'ANS :
50% crédits dédiés aux clubs
20% => féminisation
10% => paratriathlon
Attention particulière aux territoire
carencés (urbains ,QPV et ruraux/ ZRR)



[2023 : 558 900€]
[2024 : 567 300 €]

Le PSF de la FFTRI :

		Clubs	Licenciés	Enveloppe clubs		Enveloppe Ligues / Comités Départementaux		Enveloppe max accession territoriale
Métropole	AUVERGNE RHONE ALPES	114	8248	31 384 €		224 350 €		25 000 €
	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	42	3407	12 294 €				
	BRETAGNE	59	3549	14 812 €				
	CENTRE VAL DE LOIRE	35	2216	9 007 €				
	GRAND EST	81	5669	21 919 €				
	HAUTS DE FRANCE	72	4977	19 360 €				
	ILE DE FRANCE	126	9778	38 002 €				
	NORMANDIE	49	3095	12 595 €				
	NOUVELLE AQUITAINE	103	6185	25 837 €				
	OCCITANIE	98	4589	22 008 €				
	PAYS DE LA LOIRE	68	5538	19 945 €				
PROVENCE ALPES COTE D AZUR	101	5487	24 187 €					
Outre Mer	GUADELOUPE	17	327	à minima 5550 €	+ une enveloppe de 13325 € à partager sur les 3 territoires	à minima 5550 €	+ une enveloppe de 13325 € à partager sur les 3 territoires	0 €
	MARTINIQUE	3	151	à minima 2275 €		à minima 2275 €		
	REUNION	11	850	à minima 5500 €		à minima 5500 €		
				276 000 €		251 000 €		25 000 €
552 000 €								

* “Accession territoriale haut niveau” réservée aux structures inscrites au Projet de performance fédéral”



05 » CALENDRIER



CAMPAGNE 2025

Calendrier CLUBS

Date de début de
dépôt des
dossiers

7 MAI

Date de fin

28 MAI

 **Le Compte Asso**
Le site officiel de gestion d'association

*Les demandes de subvention sont à effectuer sur
la plateforme nationale*

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Club à multi affiliations :

Une seule demande de subvention pour une même action
⇒ choix d'affiliation à faire



Toute demande déposée sur le compte ASSO après la
date limite sera irrecevable



CAMPAGNE 2025

Calendrier LIGUES & CODEP

Date de début de
dépôt des
dossiers

7 MAI

Date de fin

1er Juin

 **Le Compte Asso**
Le site officiel de gestion d'association

*Les demandes de subvention sont à effectuer sur
la plateforme nationale*

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Toute demande déposée sur le compte ASSO après la
date limite sera irrecevable

CALENDRIER D'INSTRUCTION

CLUB
Date de fin de la
campagne

LIGUE & CODEP
Date de fin de la
campagne

**Remontée des
propositions des
Ligues**

**Transmission des
données à
l'Agence**

28 MAI

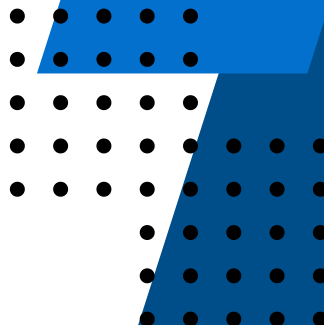
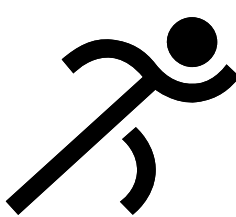
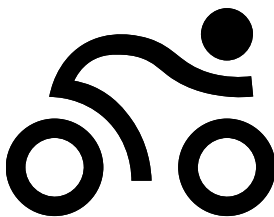
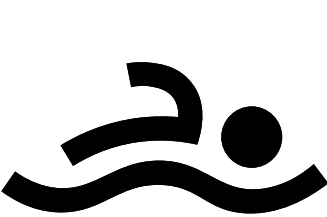
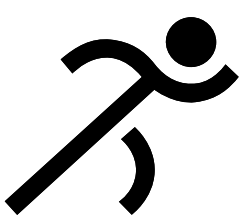
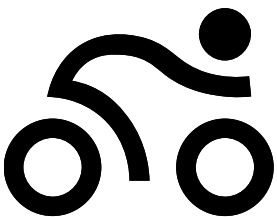
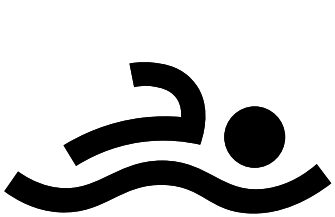
1er Juin

10 JUIN

27 JUIN

Période d'examen par les commissions des ligues

*Période d'examen par la commission ANS de la
fédération*



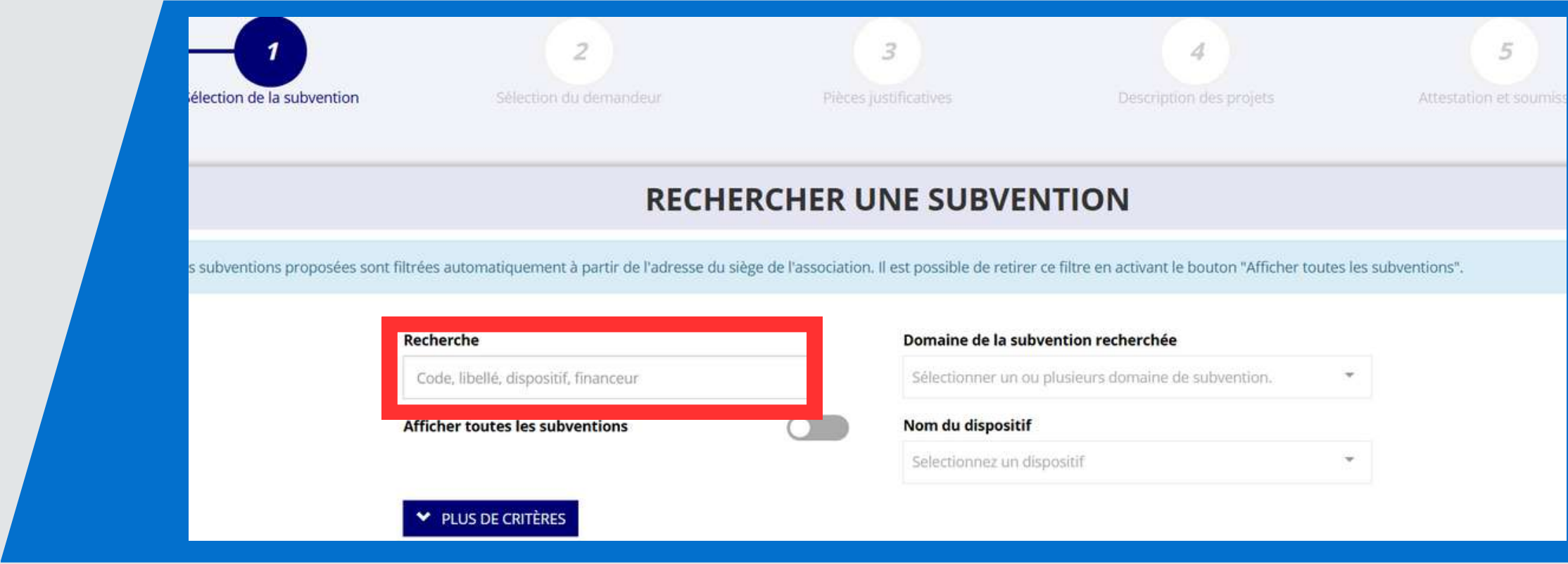


06 » **Compte ASSO : code de subvention**

LE COMPTE ASSO:

Codes subvention (clubs)

	Libellé subvention	Code
	FFTriathlon - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1606
	FFTriathlon - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1607
	FFTriathlon - Bretagne - Projet sportif fédéral	1608
	FFTriathlon - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1609
	FFTriathlon - Grand Est - Projet sportif fédéral	1610
	FFTriathlon - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1611
	FFTriathlon - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1612
	FFTriathlon - Normandie - Projet sportif fédéral	1613
	FFTriathlon - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1614
	FFTriathlon - Occitanie - Projet sportif fédéral	1615
	FFTriathlon - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1616
	FFTriathlon - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1617



Un code spécifique de subvention doit être renseigné en fonction de votre région d'appartenance.

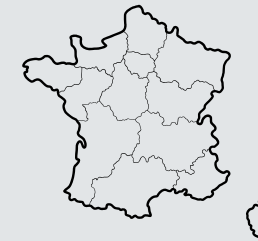
	FFTriathlon - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1618
	FFTriathlon - Martinique - Projet sportif fédéral	1619
	FFTriathlon - La Réunion - Projet sportif fédéral	1621

LE COMPTE ASSO:

Code subvention “national”

Code national à utiliser uniquement par :

- les **ligues régionales**
- les **comités départementaux**
- les **clubs INSCRITS** au PPF pour action “accession territoriale haut niveau”



Libellé subvention	Code
FFTriathlon - France - Projet sportif fédéral	1605

Contact : commissionans@fftri.com



CONTACTS DES RÉFÉRENTS LIGUES :



Des référents ont été désignés pour chaque ligue afin de vous aider dans vos démarches de demandes de subvention. Pour toutes questions, vous pouvez contacter votre référent ligue :

METROPOLE

LRTRI Auvergne-Rhône-Alpes	presidentaura@fftri.com
LRTRI Bourgogne-Franche-Comté	emmanuel.duthoit@lbfctriathlon.fr
LRTRI Bretagne	traverspascal56@gmail.com
LRTRI Centre-Val de Loire	ctl.triathlon.centre@gmail.com
LRTRI Grand Est	maximehutteau@triathlongrandest.fr
LRTRI Hauts-de-France	cyril.chambelland@triathlonhdf.fr / admin@triathlonhdf.fr
LRTRI Île-de-France	yannick.petit@idftriathlon.com
LRTRI Normandie	eozeel.ligue@orange.fr
LRTRI Nouvelle-Aquitaine	communication@triathlonlna.fr
LRTRI Occitanie	t.amo@triathlonoccitanie.com
LRTRI Pays de la Loire	admligue.paysdelaloire@gmail.com /contact.administratif@liguetriathlonpdl.fr
LRTRI Provence-Alpes-Côte d’Azur	ypaoli@triathlonprovencealpescotedazur.com

OUTRE - MER



LRTRI Guadeloupe	ligue-de-triathlon@wanadoo.fr
LRTRI Martinique	lrmartinique@fftri.com
LRTRI Réunion	contact@liguereuniontriathlon.re



07 » Organisation : du dépôt des dossiers à l'évaluation

DEMANDE DE SUBVENTION :



Les demandes de subvention
ligues

Les demandes de subvention
des comités départementaux

Les demandes de
subvention des clubs



Commission ANS fédérale

Propose les
montants de
subvention à
attribuer



Commission ANS
Régionale



- vérification des critères d'éligibilité
- complétude du dossier
- analyse
- proposition de montant de subvention dans la limite de l'enveloppe budgétaire
- évaluation de l'action

- entérine le montant proposé par les ligues

- vérification des critères d'éligibilité
- complétude du dossier
- analyse
- proposition de montant de subvention dans la limite de l'enveloppe budgétaire
- évaluation de l'action



propose le montant des subventions à l'ANS



vérifie puis verse les subventions (à partir de juillet) et le notifie sur le compte ASSO



Justifie à l'ANS



Les commissions ANS
régionales et fédérale
évaluent les actions

NEW

- les ligues doivent inviter :
- leur DRAJES
 - un membre de la commission nationale ANS



Les ligues, Codep, clubs doivent justifier
l'utilisation des subventions du **1er janvier N+1 au
30 juin en N+1** sur le compte ASSO



OBLIGATOIRE :

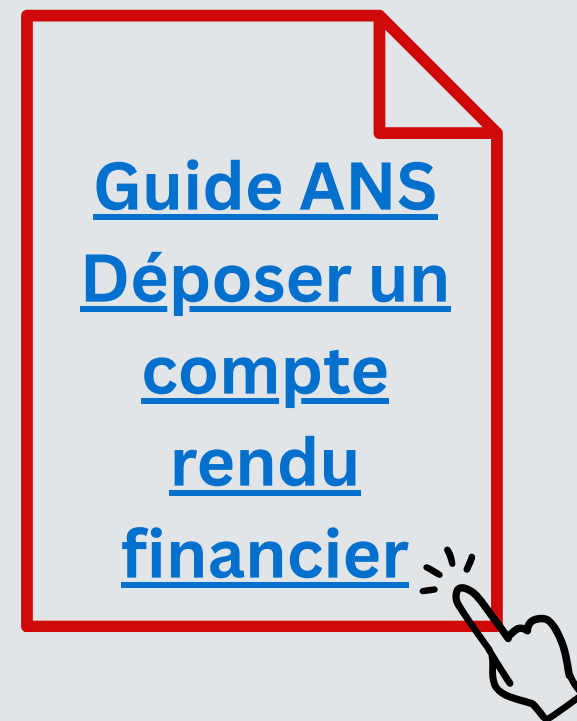
Evaluation des actions 2024

Chaque association doit justifier l'utilisation des subventions obtenues en 2024 avant le 30 juin 2025.

- Le “compte rendu financier de subvention” (CRF) doit être obligatoirement renseigné en ligne via [Le Compte Asso](#)
- Le bilan de chaque action soutenue doit être renseigné (et non le bilan de l'association)



- Le report n'est plus possible sur l'année suivante.
- Le projet doit avoir débuté en 2024.
- Si une action soutenue n'a pas pu se réaliser, l'association devra reverser l'aide obtenue auprès de l'ANS.



OBLIGATOIRE :

Evaluation des actions 2024

Téléversez impérativement les factures (achat matériel, prestation...) et autres pièces justificatives (fiche de paie des intervenants salariés, photos du dispositif, coupures de presse...) dans la rubrique

Dans l'étape numéro 2 des comptes rendus financier "Piece justificative"

Vous ne pouvez charger ici qu'un seul document.

Il est conseillé si vous souhaitez joindre plusieurs documents de **les fusionner au sein d'un dossier .zip.**





08 » OUTILS : Guides - FICHES ACTIONS - contacts

LES OUTILS / LIENS ET CONTACT UTILES DE LA FFTRI

Professionnalisation	Professionnalisation	mcrouzat@fftri.com
Formation fédérale	Formation Fédérale - FFTRI Guide synthétique	jbeckel@fftri.com
Formation professionnelle	Formation d'Etat - FFTRI Guide synthétique	kgarric@fftri.com
Ecoles Triathlon et Raid	Labels - Ecoles de Triathlon - FFTRI	jserra@fftri.com
SAVOIR ROULER	SRAV	jserra@fftri.com
Opérations “BOUGEZ”	https://www.fftri.com/pratiquer/debuter/bougez/	akoduah@fftri.com
Lutte contre le dopage	Prévention dopage - Fédération Française de Triathlon Formation : La plateforme ADeL - Ressources	pfattori@fftri.com
Féminisation	Livret Mixité	ngarcia@fftri.com
Lutte contre violences et discriminations	Les abus, parlons-en	ngarcia@fftri.com
Paratriathlon	Paratriathlon - FFTRI HandiGuide des Sports	akoduah@fftri.com
Santé	Santé bien-être et loisirs - Fédération Française de Triathlon	ngarcia@fftri.com
Adaptation changement climatique	Synthèse du Plan national d’adaptation du sport au changement climatique ICI => exemples d’actions ICI	vrenoult@fftri.com

LES MODES D'EMPLOI ET GUIDES POUR FAIRE SA DEMANDE PSF

Le Compte Asso

[Créer un
compte](#)

[Joindre un
document
pour un
dossier
incomplet](#)

[Compléter
les
informations
administrati
ves](#)

[Déposer un
compte
rendu
financier](#)

[FAIRE UNE
DEMANDE
PROJETS
SPORTIF
FÉDÉRAL](#)

[Comment
formaliser
un projet
associatif ?](#)

[Comment
construire
le budget
prévisionnel
d'une action
?](#)

[LISTE QPV](#)

[LISTE ZRR-CRTE](#)



09 » **LA PROMOTION DES ACTIONS FINANCEES**

LES LOGOS À
TÉLÉCHARGER

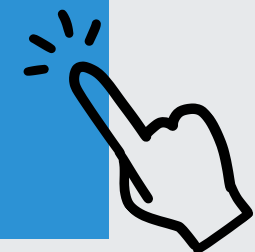


AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

Pour une action
subventionnée dans le cadre
du Projet Sportif Fédéral (PSF),
**joindre le logo de l'ANS dans
les communications**



Télécharger le kit logo
complet de l'Agence
nationale du Sport pour
le web et en versions
vectorisées (PC et Mac).
(.zip).





10 » LES COMMISSIONS ANS REGIONALES / FEDERALE

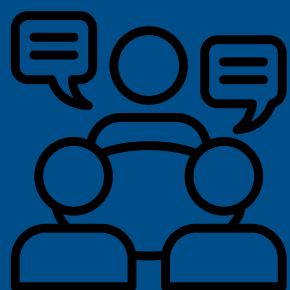


Garantir l'indépendance des décisions et le respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts et de transparence



Le Conseil d'Administration a validé la mise en place d'une commission d'attribution

- **décisionnelle**
- **composée de 6 personnes minimum, licenciées ou non, nommées par le Président fédéral (y compris parmi les membres du CA fédéral, les Présidents de Ligue, les salariés fédéraux et régionaux, les membres de la Direction Technique Nationale), dont le Président du Comité d'Ethique.**



RÔLE DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION (FFTRI)

- **entériner le montant des subventions proposées par les commissions régionales sur les demandes formulées par les clubs**
- **analyser les projets déposés par les ligues régionales, les comités départementaux - ainsi que les clubs pour des projets à instruction nationale - et proposer le montant des subventions à leur allouer**
- **avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les ligues régionales et les comités départementaux**

LES COMMISSIONS RÉGIONALES D'ATTRIBUTION (LIGUE)

Garantir une attribution équitable aux associations et la transparence de la décision

- 3 personnes minimum, en respectant un équilibre bénévoles / salariés
- composition décidée par la ligue
- fonctionnement décidé par la ligue
- obligation de se réunir avant la commission d'attribution fédérale

Les ligues régionales doivent inviter pour leur commission régionale ANS:

- leur DRAJES (contact DRAJES)
- un membre de la commission nationale ANS

La ligue doit communiquer à la FFTRI la liste des membres de la commission (pour transmission à l'ANS)

LES COMMISSIONS RÉGIONALES D'ATTRIBUTION (LIGUE)

- **Accompagner les clubs**

- **Vérifier l'éligibilité des clubs sollicitant une subvention**

- **Vérifier la complétude des dossiers déposés par les clubs**

- **Analyser les projets déposés par les clubs et proposer le montant des subventions à leur allouer**

- **Avant la campagne de demande de subvention N+1, évaluer les actions subventionnées réalisées par les clubs**



Pour chaque subvention, la commission devra émettre une appréciation en indiquant si l'action réalisée répond bien à ses besoins ou à ses attentes. Elle devra indiquer les cas pour lesquels la non utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention sera avérée, afin que l'Agence nationale du Sport puisse procéder à la demande de reversement de ladite subvention

PROCÈS VERBAL ET COMPTE RENDU CAMPAGNE PSF 2025

Suite aux Commissions régionales d'attribution (LIGUES) pour la campagne PSF 2025 ces 2 documents doivent être transmis à la FFTRI :

1 PROCÈS VERBAL (pièce administrative) : propositions d'attributions d'aides PSF 2025, modèle : [cliquer-ici](#)

1 COMPTE RENDU de commission (rapport qualitatif) pouvant comporter les éléments suivants :

Membres présents et fonctions, état des lieux (nombre de clubs demandeurs - nombre d'actions - sommes demandées / enveloppe régionale), expliciter les arbitrages pris (dossiers refusés, sommes attribuées), retour des membres de la commission (participation, avis, implication, points positifs, difficultés), conseils aux porteurs de projets, signature du/de la président(e) , ...

PROCÈS VERBAL ET COMPTE RENDU DES ÉVALUATIONS 2024

Suite aux Commissions régionales d'évaluations (LIGUES) pour la campagne PSF 2023, ces 2 documents doivent être transmis à la FFTRI :

- **1 PROCÈS VERBAL (pièce administrative) : évaluation des action 2024, modèle : [cliquer-ici](#)**
- **1 COMPTE RENDU de commission (rapport qualitatif) pouvant comporter les éléments suivants :**

Membres présents et fonctions, état des lieux, expliciter les arbitrages pris (demandes de reversements), retour des membres de la commission, conseils aux porteurs de projets, signature du/de la président(e) , ...



11 »

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**

LES AUTRES SUBVENTIONS À SOLLICITER SUR LA PART TERRITORIALE :

Les Projets sportifs territoriaux (PST) → Les aides à solliciter

**Demandes à faire aux titres
des Projets sportifs
territoriaux PST**

- **DRAJES/SDJES**
- **SRAV : stage jeunes**
- **Lutte contre les violences**
- **Aisance Aquatique /
J'apprends à nager**
- **Professionnalisation**
- **Projet propre à la région**

Campagne PST dans vos régions :

Les calendriers par région

[ICI](#)

Contacts référents emploi ANS

[ICI](#)

Fiche action
[J'APPRENDS](#)
[A](#)
[NAGER](#)

Fiche action
[AISANCE](#)
[AQUATIQUE](#)

Fiche action
[SRAV](#)

PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNALISATION

STRATÉGIE NATIONALE FFTRI :

FFTRI et Ligues émettent des avis sur les demandes PST emplois des structures

- Embauche d'un ESQ "professionnalisation" pour accompagner les structures (mai 2023)
- Observation et suivi emploi : état des lieux emploi 2023 et enquête professionnels en 2025
- Diagnostiquer les structures en capacité de créer des emplois pérennes
- Formation professionnelle : DEJEPS (4 centres de formation)
- Valorisation des métiers des structures fédérales
- Insertion par et dans le sport

Aide au titre des Projets sportifs territoriaux (PST via DRAJES/SDJES)

Soutien à la professionnalisation

- **Emploi classique "Agence"**
- **Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) parasport territoriaux**



ARTICULATION FFTRI/PSF/PST

PST ET LUTTE CONTRE LES DÉRIVES, LES VIOLENCES

STRATÉGIE NATIONALE FFTRI

Plan de prévention contre les violences :

- Sensibilisation de tous les acteurs nationaux et régionaux ;
- Formation : module dès le 1er niveau de formation fédérale
- Contrôle : procédure de traitement des signalements, contrôle honorabilité, information sur obligation honorabilité bénévoles/pros ;
- Convention nationale avec Colosse aux pieds d'Argile, interventions E-enfance, offre MAIF

**Aide au titre du Projet sportif
(PSF FFTRI)**

**Aide au titre des Projets
sportifs territoriaux (PST
via DRAJES/SDJES)**

**Renforcement contre les dérives et les violences
dans le sport, notamment sexuelles.**

- Mener une action spécifique au niveau de la ligue, du CoDep, d'un club pour de la sensibilisation, prévention, formation ...
- Se rattacher à un dispositif local existant...



ARTICULATION FFTRI/PSF/PST

PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX ET SRAV

STRATÉGIE NATIONALE FFTRI

- Partenaire titre et actrice du plan national SRAV
- Signature de la convention partenaire premium avec le ministère
- Accompagnement de la mise en oeuvre de sessions SRAV pour les jeunes

Aide au titre du PSF FFTRI pour les CODEP

Aide au titre des Projets sportifs territoriaux (PST via DRAJES/SDJES) pour les ligues, clubs et autres actions CODEP non financée du PSF

Soutien au SRAV

- Mettre en place des sessions SRAV : les éducateurs FFTRI peuvent intervenir dans les clubs, en périscolaire, en extra-scolaire...

